Image not found or type unknown

Prêt à taux zéro et loi pinel

Par **rose10**, le **25/02/2015** à **16:53**

Bonjour,

J'ai contracté un prêt immobilier pour un logement en VEFA, qui n'est pas encore livré.Comme il s'agit d'une première acquisition, j'ai bénéficié d'un prêt à taux zéro en complément d'un prêt classique. Du fait d'une mobilité professionnelle, je ne souhaite plus habiter le logement acheté car mes temps de transports seraient rallongés. Je voudrais donc mettre mon logement en location et souhaiterais savoir si je suis éligible au dispositif prévu par la loi Pinel ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés